

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2009.

Etaient présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ
LORET PERROT SALA
Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Etaient excusés : M. SANSEIGNE (procuration à M. BENOIT)
Mme PONS (procuration à M. SALA)

Secrétaire de séance : Mme BORNAND

Convocations : 29/08/2009.

1 – RESULTAT DE L’OUVERTURE DES PLIS – EMPRUNT 200.000 €

Mr le Maire rappelle qu’un avis d’appel public à la concurrence a été lancé le 16 Juillet 2009 pour un emprunt de 200.000 €.

L’ouverture des plis a eu lieu le 3 Septembre 2009.

Cinq organismes bancaires ont été consultés, cinq ont répondu.

- **CREDIT AGRICOLE**

Taux fixe 4,10 % - Echéance trimestrielle

Taux fixe 4,10 % - Echéance trimestrielle – Annuité dégressive

- **CAISSE D’EPARGNE**

Taux fixe 3,77 % - Echéance trimestrielle

Taux fixe 3,69 % - Echéance trimestrielle – Annuité dégressive

- **CREDIT MUTUEL**

Taux fixe 4,20 % - Echéance trimestrielle

Taux fixe 4,20 % - Echéance trimestrielle – Annuité dégressive

- **SOCIETE GENERALE**

Taux fixe 4,54 % - Echéance trimestrielle

- **BANQUE POPULAIRE DE F. COMTE**

Taux fixe 4,04 % - Echéance trimestrielle

Taux fixe 4,10 % - Echéance trimestrielle – Annuité dégressive

Sur avis de la Commission d’Appel d’Offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de retenir la Caisse d’Épargne aux conditions suivantes : taux fixe 3,69 % - Echéance trimestrielle – Annuité dégressive – Durée 15 ans, le coût de crédit s’élève à 56.272,50 €, et autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant.

2 – PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de conclure des contrats à durée déterminée pour le personnel de cantine – garderie et école maternelle.

* CDD de 7,80/35^{ème} pour al cantine et le bus du 3/9/2009 jusqu’à la fin de l’année scolaire

* CDD de 3,30/35^{ème} pour la garderie (remplacement congé de maladie)

- * CDD de 7,20/35^{ème} pour la cantine du 3/9/2009 jusqu'à la fin de l'année scolaire
- * CDD de 16/35^{ème} pour l'entretien de l'école (remplacement de congé de maladie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions et autorise Mr le Maire à signer les contrats correspondants.

3 – TRAVAUX EN COURS

Mr le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- ***Ecole Maternelle – Cantine*** : les travaux sont terminés, il ne reste que quelques détails à finir.

Le point sur les factures sera réalisé la semaine prochaine et il faudra déterminer si la commune applique ou non les pénalités de retard pour les absences aux réunions de chantier.

Les prévisions budgétaires s'élevaient à environ 1.021.000 € TTC, les dépenses engagées sont d'environ 1.067.000 € TTC.

- ***Toilettes – Micro-crèche***

Les dépenses prévues s'élevaient à environ 62.000 € HT mais compte tenu de travaux supplémentaires, le coût global des travaux est de 80 .000 € TTC.

Le ménage industriel a été effectué avant la rentrée.

Concernant la micro-crèche, quelques détails sont à finir, le médecin de P.M.I est passé ce jour.

L'ouverture aura lieu le lundi 7 Septembre.

- ***Parkings***

Les travaux sont terminés, leur destination est à prévoir. Les panneaux de signalétique ont été commandés.

Pour information, les travaux de voirie Chemin de la Montée ont démarré.

- ***Habitat 25***

Cet organisme est disposé à céder le terrain pour le projet d'AGE & VIE au centre du village.

Les responsables d'HABITAT 25 vont faire un état des dépenses engagées jusqu'à ce jour.

4 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à SAINT-VIT, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré SECTION AC N° 176 , d'une superficie de 3 ares 97.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

5 – DEVIS GRANIMOND

La Société GRANIMOND a établi un devis pour l'achat de plaques à poser sur les cases du colombarium au prix de 63 € TTC l'unité.

Mr PERROT rappelle qu'il n'y a plus la possibilité de graver directement les cases. Les plaques seront vendues 63 € aux concessionnaires.

Une copie du devis sera adressée aux Mairies de Montferrand le Château et de Velesmes Essarts pour obtenir leur accord.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'achat des plaques.

6 – DELEGUE AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme TAVERNIER, Conseillère Municipale, et conformément aux articles 5211-7 et 5211-8 du C.G.C.T, il y a lieu d'élire un délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Grandfontaine – Montferrand le Château – Velesmes Essarts.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué.

Résultat du vote : Mr Henri BERMOND, par 13 voix pour, 1 abstention, est élu délégué.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet Yves ROBERT a établi un décompte des frais et honoraires pour l'étude pré-opérationnelle « Aménagement Place de la Bascule et relevé topographique complémentaire » qui s'élève à 2.149,16 € TTC.

Séance levée à 21 H.

La secrétaire,

Le Maire,

Patricia BORNAND

François LOPEZ